

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 09 mars 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 05
Nombre d'absents non représentés : 06
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités
administratives à délibérer à distance,
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 09 mars 2023 à
14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

IX – FORMATION :

- Examen de la création du Diplôme d'Université Justice pénale_SSH

adopte à l'unanimité la création du Diplôme d'Université Justice pénale 2023-2024 – Collège SSH (cf.
annexe).

VOTE : POUR : 17

Pau, le 17/03/2023
Le Président,



Laurent BORDES

DIPLOMES D'ETABLISSEMENT (Art L 613-2)

2023/2024.

MAQUETTE

Documents à soumettre aux conseils de Collèges, puis à transmettre par la composante à la DEVE pour présentation en CFVU et validation au CA

DIPLOME

Diplôme d'Université

Diplôme Inter Universitaire

Autre (Attestation, Certificat, année préparatoire, PREPA...)

Merci de préciser :

Création

Renouvellement avec modifications (Modifications à indiquer en rouge)

Renouvellement sans modifications

PRESENTATION

INTITULE DU DIPLOME : DU Justice pénale. Préparation aux concours des métiers judiciaires

DOMAINE :

Droit, Economie, Gestion

Sciences, Technologies, Santé

Sciences Humaines et Sociales

Arts, Lettres, Langues

Collèges : Sciences Sociales et Humanités

Autre établissements concernés : Université de la Polynésie Française

Responsable : Jean-Paul CÉRÉ (UPPA) et Emmanuelle GINDRE (UPF)

Grade, fonction : Maîtres de conférences

Téléphone : 05.59.40.80.17

Mail : jean-paul.cere@univ-pau.fr

emmanuelle.gindre@upf.pf

Adopté au conseil de Collège, le : ...

ORGANISATION GENERALE

Principales caractéristiques du projet (*préciser le cas échéant, si le projet répond à une demande du monde socio-professionnel*) : Oui, demande des professions judiciaires (barreau, magistrature, administration pénitentiaire)

Objectif de la formation : Fournir les bases essentielles du droit pénal et d'éclairer les principes fondamentaux gouvernant le droit pénal matériel, la conduite du procès pénal et l'exécution de la peine. Il a vocation à s'adresser à tous les étudiants ou aux professionnels désireux de découvrir le droit pénal ou de consolider leurs connaissances ainsi que de les préparer aux différents concours des métiers judiciaires.

Compétences acquises au terme de la formation : Maîtrise des bases du droit pénal et des compétences nécessaires à la réussite des concours des carrières judiciaires (Police, Gendarmerie, administration pénitentiaire, Magistrature, Barreau, Protection judiciaire et de la jeunesse, greffier...)

Débouchés professionnels visés : Réussite aux concours des métiers judiciaires et acquisition d'une spécialisation en droit pénal pour les professionnels

Public concerné : Formation initiale Formation continue
 Ouvert à l'apprentissage Ouvert au contrat de professionnalisation
 Autre (à préciser) :

Prérequis : L3 Droit ou expérience professionnelle

Niveau d'entrée : Bac Bac+1 Bac+2 Bac+3 Bac+4 Bac+5 (et plus) autres :

Durée d'études du DE : 1 an 2 ans autre :

Capacité d'accueil : Minimum : ...15..... Maximum :100.....

Effectif prévisionnel envisagé pour l'ouverture du diplôme garantissant l'équilibre financier :

Effectif prévisionnel : 25 Formation initiale : ...15..... Formation continue :10.....

Montant des droits d'inscription :

Attention concernant la formation initiale merci de vous reporter à l'annexe financière afin d'établir le montant des droits d'inscriptions.

Les droits sont fixés hors BU, ...

Droits d'inscription Formation initiale (cf annexe financière)	Tarifs Formation Continue (à fixer en concertation avec le SFC)	Cadre réservé au service commun de la formation continue
500 €	990 €	Visa SFC :

Montant des droits d'inscription - situations dérogatoires :

		Public concerné (par exemple : Boursiers) (à préciser)
Dérogatoire 1		
Dérogatoire 2	€	

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Nombre de session : 1

UE 1 Matières/Disciplines enseignées			Préciser si obligatoire ou facultatif	Modalités pédagogiques (en heures)				Modalités de contrôle des connaissances				
Intitulé	UE en langue étrangère	UE dispensée à l'étranger		e-learning (non présentiel)	CM	TD	TP	Nature de l'épreuve			Durée de l'épreuve	Coef.
	Oui / Non	Oui / Non						Ecrit	Oral	Contrôle continu / Terminal		
Teaser introductif					2h			x			QCM	
Fondamentaux de droit pénal					12h			x			QCM	
Fondamentaux de procédure pénale					12h			x			QCM	
Fondamentaux de droit de l'exécution des peines					12h			x			QCM	
Fondamentaux de criminologie					6h			x			QCM	
Actualisation en droit pénal					3h			x			QCM	
Actualisation en procédure pénale					3h			x			QCM	
Actualisation en droit de l'exécution des peines					3h			x			QCM	
Méthodologie du cas pratique					2h			x			QCM	
Entraînement au cas pratique					6h			x			2hx3	
Méthodologie de la note de synthèse					2h			x			QCM	
Entraînement à la note de synthèse					6h			x			2hx3	
Méthodologie de la composition/dissertation					2h			x			QCM	
Entraînement à l'épreuve de composition/dissertation					6h			x			2hx3	

Culture générale					10h			x			QCM	
VOLUME HORAIRE TOTAL								87 HEURES				

UE 2 / e-learning			Modalités (en heures)			
			CM	TD	TP	
e-learning (gestion et animation forum, enregistrements et dossiers numériques)			2h/etudiant			

UE 3 / examens			Modalités (en heures)			
			CM	TD	TP	
Gestion des examens			10h			

STAGE	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	H
<i>Un minimum de 200 heures d'enseignement dont 50 heures en présence des étudiants doit être requis pour réaliser un stage (hors médecine)- (Art. L612-8)</i>		
Projet tuteuré :		H
Production d'un rapport	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	
Présentation d'un mémoire	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	

Calendrier de la formation :

Rappel : l'année universitaire est comprise entre le 1er septembre de l'année N et le 31 août de l'année N+1

Les examens et stages doivent avoir lieu avant la fin de l'année universitaire.

Début d'enseignement :	Septembre
Fin d'enseignement :	juin

EQUIPE PEDAGOGIQUE

ENSEIGNANTS de l'établissement (liste obligatoire – Art L 613-2)

Nom / Prénom	Corps/contrat	Section CNU (le cas échéant)	Composante	Matières / UE / Disciplines enseignées	Volume horaire HETD*
CÉRÉ Jean-Paul	MC	01	Collège SSH	Teaser	1,5
CÉRÉ Jean-Paul	MC	01	Collège SSH	Fondamentaux de procédure pénale	18
FALXA Joana	MC	01	Collège SSH	Fondamentaux du droit de l'exécution des peines	9
SLONINA Jérôme	MC	03	Collège SSH	Culture générale	7,5
DUCAT Philippe	PRAG		Collège SSH	Culture générale	7,5
GRÉGOIRE Ludivine	MC	01	Collège SSH	Méthodologie et entraînement au cas pratique	12
BAREIT Nicolas	MC	01	Collège SSH	Méthodologie et entraînement à la dissertation	12

VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNANTS d'autres établissements

Nom / Prénom	Corps/contrat	Section CNU (le cas échéant)	Etablissement d'origine	Matières / UE / Disciplines enseignées	Volume horaire HETD*
GINDRE Emmanuelle	MC	01	UPF	Teaser	1,5
GINDRE Emmanuelle	MC	01	UPF	Fondamentaux de droit pénal	18
GINDRE Emmanuelle	MC	01	UPF	Actualisation en droit pénal	4,5
CAIRE Anne-Blandine	PR	01	U Clermont	Criminologie	9h

Autres intervenants

Nom / Prénom	Profession	Employeur (le cas échéant)	Matières / UE / Disciplines enseignées	Volume horaire HETD*
FÉVRIER François	Cher département droit	ENAP	Fondamentaux du droit de l'exécution des peines	9
FAUCHER Pascal	Magistrat		Fondamentaux du droit de l'exécution des peines	9
PELLEN Damien	Directeur établissement pénitentiaire		Méthodologie et entraînement à la note de synthèse	12

* HETD :

1 h CM = 1,5 HETD

1 h TD = 1 HETD

1 h TP = 0,667 HETD

Calcul des coûts de formation

Informations générales

Intitulé de la formation

DU JUSTICE PENALE
Année universitaire 23/24Responsable pédagogique : JP Cere
Gestionnaire : A Adélin

Structure

Collège SSH

Nombre d'étudiants/stagiaires prévus

25

Capacité maximale

100

Heures d'enseignement (présentiel)

87

Formation E-Learning

Heures d'enseignement spécifiques (éq. TD)

157,5

PRP définie 12h

Dont 10h CM Gestion des examens

Heures d'enseignement mutualisées (éq. TD)

0

Les heures mutualisées seront valorisées à 30% de leur coût.

Répartition des heures

	Heures (éq. TD)		
	Spécifiques	Mutualisées	
PA			Heures réalisées par un personnel correspondant au corps (titulaire uniquement)
NIC	62,5		
PRAG	10		
PRCE			
Titulaire (sans distinction)			Heures réalisées par un titulaire enseignant (sans distinction de corps)
Contractuels			Heures réalisées par un contractuel enseignant non vacataire
Personnel non vacataire (sans distinction)			Heures réalisées par un personnel enseignant, titulaire ou contractuel
Vacataires (sans distinction)			Heures réalisées par un vacataire (sans distinction de statut)
Vacataires régime général			Heures réalisées par un vacataire du régime général
Vacataires fonctionnaires	85		Heures réalisées par un vacataire fonctionnaire ou PRP
Tout statut (sans distinction)			En l'absence d'information sur les enseignants, heures valorisées à un coût moyen
Total	157,5	0	
Reste à répartir	0	0	

Le total doit correspondre aux totaux spécifiques et mutualisés.

Répartition des frais

Éléments	Coût		Détails
	UPPA	Structure	
Masse salariale ens (tit.)	7 134	7 134	Coût des enseignants
Masse salariale ens (vac.)		3 696	
Masse salariale BIATSS	2 928		BIATSS rattachés à la structure
Coût de fonctionnement indirect		743	Dépenses de la structure
Amortissement	1 077		Pro rata des dépenses d'enseignement de l'UPPA
Services soutien	4 049		Pro rata des dépenses des services soutiens à l'enseignement
Services support	2 569		Pro rata des dépenses des services supports
Total frais généraux	17 757	11 573	
Frais de déplacement		1 000	Frais spécifiques à la formation (voir méthodologie)
Rémunération exceptionnelle		3 106	
Total coût formation		33 436	

Détail des montants des frais spécifiques

Prime e-learning gestion et animation : 2h CA/étudiant = 3h eqtd*25

Détail du coût

Coût par étudiant/stagiaire	1 337,46
Coût par heure de formation	15,37
Ratio d'environnement	85%

Financement

	Tarif hors droits de scolarité et frais de gestion FC	Nbre prévisionnel d'inscrits	RECETTES	Tarif avec droits de scolarité et frais de gestion FC	RECETTES avec droits de scolarité et frais de gestion FC
Étudiant en formation initiale	466,00 €	25	11 650,00 €	500,00	12 500,00 €
Stagiaire formation continue en autofinancement	850,00 €	0	- €	990,00	- €
Stagiaire formation continue avec financement par un organisme public ou privé	650,00 €	0	- €	990,00	- €
TOTAL		25	11 650,00 €		12 500,00 €
Reste à répartir			0		

Tarif moyen indicatif : 466,00 €

Subventions ou financements extérieurs

Financiers	Montant
financier 1	
financier 2	
financier 3	
Total	0

Répartition indicative des recettes

10% prélèvement

dont part, supportée par UPPA

Recettes	Dépenses	Solde
11 650		
17 757	17 757	0
6 107	15 679	-21 786
6 573	15 679	-22 252
7 039	15 679	-22 718
7 505	15 679	-23 184
7 971	15 679	-23 650

Recettes	Dépenses	Solde
11 650		
4 049	4 049	0
-1 165		
0		
4 339	11 237	-6 899
3 873	11 237	-7 365
3 407	11 237	-7 831
2 941	11 237	-8 297
2 475	11 237	-8 763

Recettes	Dépenses	Solde
11 650		
10 954		
-1 165		
0		
8 388	10 954	-2 849
8 039	10 954	-3 199
7 689	10 954	-3 548
7 340	10 954	-3 898
6 990	10 954	-4 247

AVIS MOTIVE de la Direction du Collège

Avis favorable de l'équipe de direction du Collège le 12 septembre 2022

1. Seul d'ouverture à 25 apprenants
2. Formation en E-learning
3. Tarifs tout compris - Forfait
4. Pas de stagiaires FC dans la prévision
5. Partenariat avec l'université de Polynésie Française
6. Ouverture en septembre 2023

AVIS de la FORCO ou du CFA

Le Directeur,
Pierre-Yves ARDOY

